



Intégration en France : nouvelles exigences linguistiques et civiques

Depuis le 1^{er} janvier 2026, pour les premières demandes de certains titres de séjour et pour les demandes de naturalisation : les personnes doivent justifier d'un niveau de langue française réhaussé et de la réussite à un examen civique.

Titres de séjour et Naturalisation : Les nouvelles règles de français (2026)

Depuis la loi du 26 janvier 2024, les exigences linguistiques pour l'obtention de titres de séjour et de la nationalité française augmentent au 1^{er} janvier 2026. L'intégration repose désormais sur un niveau de langue certifié et la réussite d'un examen civique.

Niveaux de français requis par type de demande

Titre de séjour pluriannuel

Niveau A2
Le niveau visé A1 est remplacé par un niveau A2 obligatoirement certifié.

Carte de résident (10 ans)

Niveau B1
L'exigence passe du niveau A2 certifié au niveau B1 certifié.

Naturalisation



Niveau B2
Pour devenir Français, il faut désormais justifier d'un niveau B2 certifié (auparavant B1).

Résumé des diplômes et tests acceptés

Type de preuve	Exemples acceptés
Diplôme français	Diplôme National du Brevet (ou niveau supérieur)
Tests linguistiques	TCF ou TEF (versions Tout public ou IRN)
Diplômes FLE	DELTA, DCL ou DFP

Le nouvel examen civique obligatoire



80%

Un score minimum de 80% est requis pour valider l'examen numérique de 45 minutes.



Cas particuliers

Une situation de santé chronique ou de handicap peuvent permettre d'aménager ces examens ou de dispenser le candidat.



NotebookLM

Sources officielles : Loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI) • Décret d'application : [15 juillet 2025](#)

Arrêtés : [22 juillet 2025](#) : formations OFII dans le cadre du CIR • 22 décembre 2025 : [naturalisation](#) et [titres pluriannuels 2-4-10 ans](#) • [10 octobre 2025](#) : examen civique